MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

|  |
| --- |
| ADJOINT du directeur de centre du service national universel (SNU) adjoint éducatif   |
| Direction ou service : academie de lyon Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports 245 rue garibaldi – 690003 lyon |
| Catégorie: A Points NBI :  |
| Famille(s) professionnelle(s) remeManagement, pilotage et contrôle | Domaine fonctionnel rime responsable de l’accompagnement des jeunes |
| Contexte du recrutement :[ ] Poste vacant [ ] Poste susceptible d’être vacant [x] Création Mai 2021 : : regroupement régional des directeurs de séjours et des adjoints Juin 2021 : regroupement national Du 7 au 11 juin : formation de l’ensemble des encadrants sous la responsabilité et l’appui des chefs de centreDu 14 au 18 juin  : préparation du séjour 21 juin au 2 juillet 2021  : séjour de cohésion Le 5 et 6 juillet  : remise en état du site et évaluation du séjour |
|  |
| **Localisation administrative et géographique :** **Localisation fonctionnelle lors du séjour de cohésion :** | Inspection academique de lyon Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports 245 rue garibaldi – 690003 lyon**Localisation fonctionnelle des deux séjours de cohésion (à choisir un des deux lieux) :** **Le Lycée Horticole de Dardilly** **ou****L’Orée du bois, Village nature , Saint Marti en Haut**  |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : Adjoint du Directeur de centre du SNU, adjoint educatif  |
| Nombre d’agents à encadrer : 20 cadres et 140 et 160 volontaires |
| Conditions particulières d’exercice : Vacations, obligation de logement pendant le séjour de cohésion |
| Description de la structure : |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans : * **une phase préalable d’information et de préparation**, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3ème;
* **un séjour de cohésion de deux semaines de fin juin / début juillet 2020**, destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l’année qui suit la classe de 3ème, sera aussi l’occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
* **une mission d’intérêt général**, obligatoire inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
* **Une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois**, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Nous recrutons un adjoint Éducatif au chef de centre pour la deuxième phase du 21 juin au 2 juillet 2021 : le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l’Education nationale et de la jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur. Dès sa nomination il intègre l’équipe de projet départementale pourparticiper à la conception et à la préparation du projet d’accueil des volontaires à l’occasion des premiers séjours. Il dirige le premier séjour de cohésion pilote et les séjours de cohésion suivants, organisés au cours des vacances scolaires 2020/2021. Il participe à l’évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.Il est appuyé dans ses misionspar deux adjoints et un gestionnaire : * un adjoint d’encadrement, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
* un adjoint chargé des activités, qui coordonne l’ensemble des intervenants et s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations concourantes ;
* un gestionnaire.

Ainsi que par 15 tuteurs et 3cadres de compagnie |
| effectifs de la structure : 20 cadres et entre 120 et 140 volontaires |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités)  |
| L’adjoint, conseiller éducatif, seconde le directeur de centre dans sa mission éducative et pédagogique et plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités qui relèvent du bloc des bilans personnels et des modules collectifs de formation. Son action se déploie dans trois domaines principaux :1. **La préparation du séjour de cohésion**

Pour chacun des bilans et chacun des modules collectifs de formation, le conseiller éducatif identifie et mobilise les intervenants, décline localement le cahier des charges des modules, rappelle les objectifs pédagogiques et les volumes horaires et fait mettre en œuvre, en matière d’activités, le projet départemental approuvé par la MPSNU.Il organise, en amont du séjour, le stage de formation des tuteurs de maisonnée et la journée d’information des intervenants. Pour ces deux activités il se fonde sur le cadre fourni par la MPSNU.1. **La définition de l’emploi du temps et le suivi des activités**

Il construit l’emploi du temps et le propose au chef de centre du séjour de cohésion, il le diffuse aux intervenants et s’assure de son application.A l’occasion des activités et des bilans, il identifie les volontaires qui nécessiteront une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur de centre, il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.1. **La mise en œuvre d’une pédagogie spécifique au SNU**

Dans la préparation des blocs de formation comme dans leur conduite il fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et d’éducation non formelle qui proscrit systématiquement les présentations scolaires et descendantes. En amont du stage et en lien avec les ressources locales, il aura identifié avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites, etc. à mettre en œuvre.En lien avec l’adjoint conseiller encadrement, il veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.  |
| **Principaux interlocuteurs** **:** |
| [ ]  Les autres services de la direction[ ]  Les agents du ministère[x]  Les autres directions | [x]  Les services déconcentrés[ ]  Les cabinets ministériels[x]  Le secteur privé | [x]  D'autres ministères[x]  D’autres acteurs publics[ ]  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée :[ ]  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle [ ]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre  |
| Connaissances :Expérience préalable dans la direction d’une structure d’accueil des mineurs ou d’un établissement scolaireExpérience dans le pilotage pédagogique des activités de formation Psychologie et sociologie des adolescentsTechniques de managementDispositifs d’aide aux adolescents en situation de handicap ou à besoins particuliersOrganisation de l’Etat, des administrations dans son département et des collectivités locales**COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES**Sens des relations humaines Capacité au leadership et maîtrise de soiAutorité et rayonnementCapacité à animer des équipesSens de l’initiativeConduite d’un partenariat avec des associations, des administrations et des partenaires privés |
|  |
| la formation  |
| Il s’engage à suivre une formation nationale qui se déroulera pendant les périodes de congés scolaires. Celle-ci se déroule hors région dans un département métropolitain en présence continue. *(durée, date et lieu non définis actuellement)* |

|  |
| --- |
| le contrat  |
| *1. Rémunération* : sur la base des expérimentations 2019 (notamment Puy-de-Dôme) , rémunération journalière de 91 € net (base indicative non consolidée)2. *Durée du contrat :* non consolidée (cibles 30 jours)Formation régioanle: 5 jours Préparation du centre  : 7 jours Séjour du 21 juin au 2 juillet 2021 : 12 jours Repos compensateur : 4 jours Bilan : 2 jours  |

**CONTACT**

Pour toute candidature,

réponse avec CV et lettre de motivation à

**stephane.dumas@rhone.gouv.fr**

**Téléphone : 04 81 92 44 83**